

Commission de services régionaux 11  
Comité de révision et de rajustement de l'aménagement « CRRA »

Procès-verbal de la séance # 20-06 « le mardi le 30 juin 2020 à 17h 00 »  
Par Zoom Web Conferencing et diffusion sur l'internet

---

**MEMBRES PRESENTS** : Tom Nisbet, Bernie Hoganson, Paul Milburn, Bobbi Hartt, Blaine Nason, Mike Chamberlain, Eldon Hunter, Susan Jonah, Peter Morrison

**MEMBRES ABSENTS** : Brian Toole, Peter Corey

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Stephen McAlinden, directeur général de la planification et développement; Robin Canavan, agente d'aménagement; Ashley Brown, agente d'aménagement; Mary Stone, secrétaire de séance

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par P. Morrison; Appuyée par S. Jonah

**PROPOSITION** : « Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté ».

Proposition Adoptée

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par P. Milburn; Appuyé par B. Hartt

**PROPOSITION** : « Que le procès-verbal de la séance 20-05 soit approuvé comme présenté ».

Proposition Adopté

### 3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS : Aucunes

**4. DÉROGATIONS DES AGENTS D'AMÉNAGEMENT** : Stephen McAlinden a présenté des réapprobations de lotissement et des dérogations des agents d'aménagement pour le mois de mai 2020.

### 5. AFFAIRES NOUVELLES :

**Point 20-06-05:**

Demandeur : Steven Meldrum

Steven Meldrum – modalités et conditions  
Considération des modalités et conditions d'un utilisation autorisée.

Steven Meldrum, Ashley Cummings et Margaret Cummings étaient présents pour ce point.

Proposé par E. Hunter; Appuyé par B. Hartt

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 53(3)(c)(i) – de *la loi sur l'urbanisme*; permet

une installation de camping sur le NIP 75440677 tel que permis dans la zone rurale du règlement du plan rural du district de services locaux de Dumfries – Loi sur l'urbanisme., sous réserve des modalités et conditions suivantes:

- a) qu'il y ait un maximum de cinq véhicules récréatifs;
- b) que tous les véhicules récréatifs soient raccordés à un réseau d'égouts sur place;
- c) que dans la mesure du possible, les arbres et arbustes existants sont maintenus autour du périmètre de la propriété;
- d) que l'éclairage extérieur soit situé, agencé ou protégé de manière à ne pas gêner la circulation locale ou avec les propriétaires fonciers voisins dans la jouissance raisonnable de leurs propriétés;
- e) que les permis de modification de cours d'eau et de terres humides soient acquis avant tout travail effectué à moins de 30 mètres de la rivière Saint-Jean; et,
- f) que l'installation de camping respecte les exigences des lois et règlements applicables

Proposition Adopté

**Point 20-06-06:**

Demandeur : Eastern Fence Ltd.

Eastern Fence Ltd. – modalités et conditions  
Considération des modalités et conditions d'un utilisation autorisé.

Proposé par M. Chamberlain; Appuyé par B. Hartt

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 53(3)(c)(i) – de *la loi sur l'urbanisme*; permet un entrepôt sur le NIP 75496935 dans la zone « Commercial et industrie légère » du règlement sur le plan rural de la communauté rurale de Hanwell, sous réserve des conditions suivantes:

1. que tous les panneaux placés sont conforme au règlement municipal n ° 10-2015 de la communauté rurale de Hanwell et à toute politique applicable du ministère des Transports et de l'Infrastructure; et,
2. que l'éclairage extérieur soit situé, aménagé ou protégé de manière à ne pas gêner la circulation ou les propriétaires fonciers voisins dans la jouissance raisonnable de leurs propriétés.

Proposition Adopté

**Point 20-06-07:**

Demandeur : Caverhill Holdings Ltd.

Lotissement Caverhill Holdings 20-1  
Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par P. Milburn; Appuyé par P. Morrison

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Caverhill Holdings Ltd. 20-1 » sous réserve :

- a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »; et
- b. une accord de droit de passage pour traverser le NIP 75434589 (Lindsay Lane) est présentés avec le plan final de lotissement.

Proposition Adopté

**Point 20-06-08:**

Demandeur : Brad et Trina Greer

Lotissement Greer 2020-1

Considération de la création de huit lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par P. Morrison; Appuyé par S. Jonah

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*; approuve un droit-de-chemin privé de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Greer 2020-1 » sous réserve :

- a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
- b. un permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide est obtenu pour permettre la traversée du cours d'eau cartographié qui se trouve sur la propriété;
- c. les noms de rues approuvés par NB 911 avant l'estampillage des plans final; et,
- a. la zone tampon de 30 mètres du bassin d'amont de Mactaquac étant indiquée sur le plan final, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau ».

Proposition Adopté

**Point 20-06-09:**

Demandeur : Katherine Jenkins

Lotissement Woodworth 2020-1

Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par P. Milburn; Appuyé par E. Hunter

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de 20 mètres de large pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Woodworth 2020-1 » sous réserve :

- a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »; et
- b. une accord de droit de passage pour traverser le NIP 60097383 est présentés avec le plan final de lotissement.

Proposition Adopté

**Point 20-06-10:**

Demandeur : Anthony et Monica Gilbert

Lotissement Eagle View 2020-1

Considération de la création de quatre lots sur un droit-de-chemin privé.

Considération des dérogations dans la largeur des lots.

Proposé par E. Hunter; Appuyé par M. Chamberlain

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement*; et paragraphe 55(1) – *loi sur l'urbanisme* :

1. approuve un droit-de-chemin privé pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Eagle View 2020-1 » sous réserve :
  - a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »; et
  - b. la zone tampon de 30 mètres de cours d'eau étant indiquée sur le plan final, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau » et,
2. approuve une dérogation de 7 mètres dans la largeur d'un lot pour créer le lot 2020-4 d'une largeur de 47 mètres au recul minimal de l'accès privé.

Proposition Adopté

**Point 20-06-11:**

Demandeur : Jessica et Joseph Gilbert

Lotissement Gilbert 2020-1

Considération de la création de quatre lots sur des droit-de-chemin privés.

Proposé par P. Morrison; Appuyé par B. Hartt

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Gilbert 2020-1 » sous réserve :

- a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
- b. un nom de rue approuvé par NB 911 pour l'emprise privée sur le NIP 60192689 avant l'estampillage des plans final; et,
- c. la zone tampon de 30 mètres de cours d'eau étant indiquée sur le plan final, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau ».

Proposition Adopté

**Point 20-06-12:**

Demandeur : Tyson Urquhart

Lotissement Hargrove 2020-1

Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par P. Milburn; Appuyé par B. Hoganson

**PROPOSITION** : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Hargrove 2020-1 » sous réserve :

- a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
- b. la zone tampon de 30 mètres de cours d'eau étant indiquée sur le plan final, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau ».

Proposition Adopté

## 6. AJOURNEMENT

Proposé par E. Hunter

**PROPOSITION** : « L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 52. »

Proposition Adopté

---

Tom Nisbet, Président

---

Mary Stone, Secrétaire de séance